



meylan

Une ambition
partagée

Direction Vie de la Commune
SG Sport, Jeunesse, Gestion des salles
Et Vie associative

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2020 / 2021

NOM DE L'ASSOCIATION :

Le dossier est destiné aux associations désireuses d'obtenir une subvention de fonctionnement de la part de la commune. Il ne concerne pas le financement d'un projet.

Les services de la Ville sont à votre disposition si vous avez besoin de précisions pour remplir votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter au 04 76 41 69 77.

Pièces à joindre au dossier pour toute demande :

- **Le dossier de renseignements complet avec toutes les pièces à joindre**
- **Un relevé d'identité bancaire**
- **L'attestation sur l'honneur signée et le cas échéant le pouvoir engageant le signataire**

**Dossier à compléter et à retourner au plus tard
le 30 JUIN 2020**

à l'adresse suivante :
ema-mairie@meylan.fr

ou par voie postale :
Ville de Meylan
Secrétariat Général Sport, Jeunesse et Vie associative
4 Avenue du Vercors
CS 28001– 38243 MEYLAN cedex

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT**

Année 2020 / 2021

Nom de la structure :

Personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Adresse mail : Tél :

Nature de la demande

- Renouvellement
- Nouvelle demande

Montant obtenu précédemment

..... €

L'association sollicite auprès de la commune de Meylan une subvention de fonctionnement d'un montant de €

Expliquez et justifiez le montant demandé. Le cas échéant justifiez son évolution

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous entrepris des recherches de financement auprès d'autres organismes publics et privés ? Si oui lesquels et sous quelle forme ?

.....
.....
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (Nom et Prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande à la commune de Meylan :
- une subvention de fonctionnement d'un montant de : €
/ou une subvention pour un projet d'un montant de : €

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association

AGRAPHER UN RIB

Fait le À

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.